

AVIS AU PUBLIC

Morcellements

Le collège des bourgmestre et échevins porte à la connaissance du public que lors de sa séance du 17 septembre 2024 le conseil communal a validé deux morcellements.

- Wiltz, Route de Winseler 26, parcelle 864/5173, inscrite au cadastre de la commune de Wiltz, section WA de Wiltz, par la délibération n°161/2024 ;
- Wiltz, Route de Winseler 29, parcelles 937/3446, 937/4855 et une partie du domaine public inscrits au cadastre de la commune de Wiltz, section WA de Wiltz, par la délibération n°162/2024.

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, les plans des morcellements sont à la disposition du public au service technique de la maison communale à partir de ce jour, où il peut en être pris copie sans déplacement, le cas échéant contre remboursement.

En exécution de la loi du 21 juin 1999 portant règlement de procédure devant les juridictions administratives, un recours en annulation devant les juridictions de l'ordre administratif est ouvert contre la présente décision dans un délai de trois mois.

Wiltz, le 30 septembre 2024

Pour le collège échevinal,

Le Président, 

Le Secrétaire, 

